

Communiqué de Presse,
Paris, le 2 juin 2014

**Par arrêté ministériel du 2 avril 2014,
ESMOD France a été reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication**
(Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques *).

En accordant cette reconnaissance et après une évaluation conduite par la direction générale de la création artistique, le Ministère de la Culture et de la Communication, entérine la politique éducative de l'école en faveur de la transmission des savoir-faire rares et des métiers d'art de la mode.

Technique et innovation sont les maîtres mots d'ESMOD qui contribuent à sa réputation et que l'ensemble de l'équipe pédagogique enseigne avec rigueur et passion. Cette passion, l'école la véhicule depuis 1841, en formant des générations d'étudiants au textile, aux arts plastiques et au design et en permettant à tout un chacun d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques suffisantes dans le but d'une insertion professionnelle.

ESMOD, lieu d'émergence et de valorisation des talents, est également un lieu de diversité où plus de 60 nationalités se côtoient et partagent des valeurs de tolérance et de respect de l'autre, l'internationalité étant un des objectifs essentiels. Ces valeurs, ESMOD les portent dans le monde entier au sein d'un réseau de 24 écoles qui participent au rayonnement international de la création artistique française.

Enfin, cette reconnaissance s'inscrit dans la démarche que conduit actuellement le Ministère de la Culture et de la Communication pour une meilleure diffusion de l'éducation artistique et culturelle. Elle permettra à ESMOD de nouer et renforcer à Paris et en régions des partenariats, ainsi que des projets avec les institutions, collectivités et entreprises culturelles.

**Cette reconnaissance est délivrée aux établissements ayant pour objet d'apporter des connaissances théoriques et de donner la maîtrise des pratiques artistiques, notamment en vue d'un exercice professionnel, et qui satisfont à des conditions de durée de fonctionnement, d'organisation pédagogique, de qualification des enseignants et de sanction des études, qui sont définies par décret en Conseil d'Etat.*

Christine Walter-Bonini Directeur Général ESMOD International

Contacts :
Philippe Fort
Secrétaire Général ESMOD INTERNATIONAL
philippe.fort@esmod.com / +33 1 44 83 31 08
www.esmod.com

Presse : Beatrice Manson - Communication&Cie / beatrice@beatricemanson.com / +33 1 44 83 97 38